



Assemblée annuelle des actionnaires Le 18 avril 2023

À tous les actionnaires de la Banque de Montréal

Nous espérons vous compter parmi nous à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque de Montréal. Nous apprécions votre intérêt et votre participation. Nous avons résumé ci-dessous les informations relatives à la présence, à la participation et au vote à notre assemblée, ainsi qu'à certains aspects du déroulement de l'assemblée.

1. PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE

Nous invitons les actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir dûment nommés et les invités à assister à l'assemblée en ligne ou par téléphone. De plus, les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés sont invités à assister à l'assemblée en personne, qui se tiendra le mardi 18 avril 2023 à 9 h 30 (heure avancée de l'Est).

Participer en personne :

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent assister à l'assemblée en personne dans le Presentation Hall de L'Académie BMO (L'Académie), au 3550 Pharmacy Avenue, Toronto (Ontario). Vous trouverez la carte et les directions en troisième de couverture de notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

Si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'un courtier, vous n'êtes pas un actionnaire inscrit et vous devez suivre attentivement les instructions fournies dans notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour être admis à l'assemblée. Vous pouvez consulter notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction à l'adresse suivante : [Assemblée annuelle des actionnaires \(bmo.com\)](https://www.bmo.com)

Les invités ne peuvent assister à l'assemblée en personne. Cependant, nous invitons les invités à regarder ou à écouter l'assemblée en ligne ou par téléphone. Vous pouvez également trouver des instructions dans notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction à l'adresse suivante : [Assemblée annuelle des actionnaires \(bmo.com\)](https://www.bmo.com)

Procédures à l'assemblée

Notre priorité demeure la sécurité et le bien-être de nos employés et de nos actionnaires. Par conséquent, afin de garantir la meilleure expérience possible pour tous, vous acceptez, en participant à l'assemblée, de respecter les procédures à l'assemblée suivantes :

- **Santé et sécurité :** Nous avons instauré des protocoles de nettoyage améliorés à L'Académie. Des masques seront mis à la disposition des participants à l'assemblée, mais le port du masque n'est pas obligatoire.
- **Inscription :** Tous les actionnaires inscrits et tous les fondés de pouvoir dûment nommés devront s'inscrire auprès de notre agent des transferts, Computershare, à leur arrivée à L'Académie. Notre agent des transferts pourrait vous demander de fournir une pièce d'identité.
- **Admission dans le Presentation Hall :** Une fois inscrit, vous recevrez un porte-nom confirmant votre inscription. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés, munis de leur porte-nom, seront admis dans le Presentation Hall, de même que les administrateurs de la Banque, ses employés, ses fournisseurs de services et les membres des médias accrédités.
- **Places assises :** La capacité d'accueil du Presentation Hall est limitée en raison de la réglementation en matière d'incendie. Si le Presentation Hall est plein, il est possible que l'on vous demande de vous asseoir dans une zone de débordement. Cette zone sera équipée d'un écran de télévision afin que vous puissiez suivre les débats. Si vous le souhaitez, vous serez admis dans le Presentation Hall pour poser une question au moment opportun. Veuillez aviser notre personnel si vous souhaitez poser une question. Par ailleurs, compte tenu de l'emplacement des caméras vidéo, il est possible que certaines personnes assises le Presentation Hall aient une vue obstruée.
- Les **invités** ne peuvent assister à l'assemblée en personne. Cependant, nous invitons les invités à regarder et à écouter l'assemblée en ligne ou à l'écouter par téléphone uniquement.
- **Vestiaire (manteau et sac) :** Une fois que vous aurez reçu votre porte-nom, vous serez dirigé

vers le vestiaire pour y laisser votre manteau et votre sac avant d'être admis dans le Presentation Hall (à l'exception des sacs des journalistes de médias accrédités). Les sacs ne sont pas autorisés dans le Presentation Hall.

- **Nourriture et boissons interdites** : Aucune nourriture ne sera offerte à l'AGA et la nourriture et les boissons provenant de l'extérieur ne seront pas autorisées sur place.
- **Enregistrement** : Un enregistrement de la webdiffusion sera diffusé en ligne après l'assemblée sur notre site Web, à : [Assemblée annuelle des actionnaires \(bmo.com\)](https://www.bmo.com/assemblee-annuelle). Par conséquent, l'enregistrement vidéo ou audio de l'AGA ne sera pas autorisé, et le matériel d'enregistrement vidéo ou audio ne sera pas autorisé sur place.
- **Participation** : Les personnes qui s'adresseront à l'assemblée seront reconnues à tour de rôle et leur temps de parole sera limité à **trois** minutes sur une question en particulier lors de l'assemblée. Si le temps le permet et à la discrétion du président de l'assemblée, après que tous les autres actionnaires et tous les autres fondés de pouvoir souhaitant s'exprimer sur la question auront été entendus, un intervenant pourra avoir l'occasion d'être entendu de nouveau. Les questions et les observations qui n'ont pas de lien avec le sujet à l'examen seront reportées au moment opportun ou jugées irrecevables.
- **Conduite personnelle** : Les comportements répréhensibles, que ce soit avant ou pendant l'assemblée, ne seront pas tolérés, y compris, mais sans s'y limiter, le harcèlement verbal, l'agression physique ou les tentatives de perturber l'assemblée. Tout participant ayant un comportement répréhensible sera prié de quitter les lieux ou en sera expulsé.

Veillez surveiller cette page Web régulièrement pour consulter les plus récentes mises à jour.

Participer en ligne :

<https://web.lumiagm.com/401480051>

Pour ouvrir une session en ligne, cliquez sur « J'ai une clé d'accès » et entrez votre nom d'utilisateur et le mot de passe sensible à la casse : [bmo2023](#)

Veillez vous reporter aux instructions fournies à la rubrique « Comment voter » qui figure aux pages 5 et 6 de notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour plus de détails sur la manière de participer en ligne selon que vous êtes un actionnaire inscrit ou un fondé de pouvoir dûment nommé. Si vous n'êtes pas un actionnaire inscrit ou un fondé de pouvoir dûment nommé, vous ne pouvez participer à l'assemblée en ligne qu'en tant qu'invité.

Si vous avez de la difficulté à vous connecter à l'assemblée en ligne, veuillez cliquer sur l'onglet « Soutien » pour obtenir de l'aide. Nous vous recommandons de vous connecter au moins quinze minutes avant le début de l'assemblée.

Participer par téléphone (écouter seulement) :

Anglais

Numéro sans frais pour les appels du Canada et des États-Unis : 1 800 806-5484
Numéro pour les appels locaux : 416 340-2217
Numéro pour les appels internationaux : <https://www.confsoptions.ca/ILT?oss=7P7R8008065484>
Code d'accès du participant : 3431287#

Français

Numéro sans frais pour les appels du Canada et des États-Unis : 1 800 898-3989
Numéro pour les appels locaux : 514 392-1587
Numéro pour les appels internationaux : <https://www.confsoptions.ca/ILT?oss=7P7R8008983989>



Code d'accès du participant : 9301983#

Nous vous recommandons de vous connecter au moins quinze minutes avant le début de l'assemblée. Veuillez noter que, si nous atteignons la pleine capacité de nos lignes téléphoniques, nous vous inviterons à participer en ligne.

2. PARTICIPATION VIRTUELLE À L'ASSEMBLÉE

Actionnaires inscrits et fondés de pouvoir dûment nommés :

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés qui se sont connectés à la plateforme en ligne pourront poser des questions ou faire des commentaires par écrit ou verbalement à tout moment jusqu'à ce que le président de l'assemblée mette un terme à la période de questions et de réponses.

Si vous souhaitez poser une question verbalement, veuillez sélectionner l'onglet « Messagerie » et saisir votre numéro de téléphone ainsi que le sujet de votre question et votre langue de communication préférée dans la boîte de dialogue apparaissant dans le haut de votre écran, puis cliquer sur la flèche « Envoyer ». L'opérateur de Lumi composera le numéro indiqué et vous mettra dans la file d'attente. Le système automatisé vous alertera et le secrétaire vous indiquera lorsque sera venu le moment de poser votre question. Veuillez vous assurer de désactiver le son de la webdiffusion en direct lorsque vous êtes en ligne au téléphone, car il y aura un léger décalage entre la webdiffusion en direct et le son que vous entendrez sur votre ligne téléphonique. Veuillez noter que les procédures à l'assemblée relatives à la participation et à la conduite personnelle s'appliquent également aux participations virtuelles.

Invités et actionnaires non inscrits qui ne sont pas inscrits à titre de fondés de pouvoir :

Si vous êtes connecté à la plateforme en ligne à titre d'invité, vous ne pourrez pas soumettre de questions ni faire de commentaires en ligne ni voter.

3. VOTE AVANT OU PENDANT L'ASSEMBLÉE

Nous vous invitons à lire la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'avance.

- Pour les **actionnaires inscrits**, la date limite pour voter est le 14 avril 2023, à 17 h (heure avancée de l'Est).
- Pour les **actionnaires non inscrits**, votre intermédiaire doit recevoir vos instructions de vote suffisamment à l'avance pour les envoyer à Computershare. Computershare doit recevoir vos instructions de vote de la part de votre intermédiaire au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le 14 avril 2023.

Pour en savoir plus sur le vote, notamment le vote à l'assemblée, veuillez consulter les pages 4 à 7 de notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction, qui comprend des instructions spéciales à l'intention des actionnaires non inscrits situés aux États-Unis.

Vous ne pouvez pas voter si vous composez le numéro de téléphone seulement ou si vous vous êtes joint à la plateforme en ligne à titre d'invité. Vous devez participer à l'assemblée en ligne à titre d'actionnaire inscrit ou de fondé de pouvoir dûment nommé, en suivant les instructions fournies dans notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

4. PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

Le président de l'assemblée jouit d'un vaste pouvoir pour diriger les assemblées de façon ordonnée. Le président a le pouvoir discrétionnaire de contrôler le temps consacré à chaque question, de rejeter les questions jugées inappropriées, y compris celles qui ne sont pas liées aux activités de la Banque, qui portent sur une question soumise au tribunal, qui sont diffamatoires, qui ont trait à des griefs personnels ou qui répètent pour l'essentiel une question ou une discussion qui a déjà été abordée au



cours des assemblées. Le président a également le pouvoir discrétionnaire de mettre fin à la période de questions.

Les questions écrites à propos d'un même sujet ou thème peuvent être regroupées, résumées et abordées en même temps. Si votre question est de nature personnelle, un représentant de BMO communiquera avec vous après l'assemblée. Nous répondrons par écrit, après l'assemblée, aux questions auxquelles il n'a pas été possible de répondre pendant l'assemblée.

5. PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRE

La *Loi sur les banques* (Canada) énonce qu'un actionnaire dont la proposition est incluse dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction doit la présenter personnellement ou par l'intermédiaire de son fondé de pouvoir dûment nommé.

Si vous souhaitez poser des questions avant l'assemblée ou si vous avez des questions concernant le déroulement de l'assemblée, veuillez les adresser à corp.secretary@bmo.com.

Nous espérons que vous serez des nôtres le 18 avril prochain.